



Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets à Paris



2008

Sommaire

Le rapport présenté ci-après répond à l'obligation faite au maire par l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales de présenter, au conseil municipal, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. C'est également un outil d'information et de transparence de la gestion des déchets des ménages à Paris.

Avant-propos		page 4
La prévention des déchets		page 5
Les déchets à Paris		page 7
La collecte des déchets		page 9
Le traitement des déchets		page 19
Les éléments financiers		page 26
Glossaire		page 28

Avant-propos

En 2008, les services de la propreté ont collecté un peu plus de 1,17 million de tonnes de déchets à Paris, ce qui représente une baisse significative de 2,2 % par rapport à 2007, dans un contexte d'augmentation de la population.

Si la baisse de la consommation et le ralentissement de l'activité économique liés à la crise peuvent en partie expliquer ce phénomène, on peut également penser que les ménages parisiens, prenant conscience des enjeux environnementaux et sociétaux de la gestion de leurs déchets, ont commencé à réduire leur production de déchets en adoptant des comportements éco-responsables. Dans ce contexte de baisse, on peut considérer que la

hausse des performances globales de tri (en tonnages) est une très bonne nouvelle, même si elle traduit des évolutions contrastées entre le verre (en hausse de 6 %) et le bac jaune (en très légère baisse de 2 %).

Toujours dans la perspective d'améliorer la qualité et la quantité de déchets triés, la Ville a édité une nouvelle signalétique pour les locaux poubelles. Elle a également poursuivi le recrutement d'ambassadeurs du tri, chargés de diffuser l'information dans les immeubles parisiens et d'intensifier le contrôle de la qualité des bacs. Grâce à leurs interventions coordonnées avec celles des équipages de collectes, la qualité du tri s'est globalement améliorée.

FAITS MARQUANTS EN 2008

1°) Après une stabilisation, les volumes collectés connaissent une réduction qui témoigne des efforts des Parisiens et des campagnes de sensibilisation de la ville.

2°) Mise en place d'une concertation élargie associant aux réflexions du service, les contributions de son personnel et des mairies d'arrondissements, afin de dégager ensemble toutes les voies d'amélioration.

3°) 4^{ème} Biennale du Tri et de la Propreté à Paris, du 1^{er} au 7 octobre 2008 sur la place de l'Hôtel de Ville. Plusieurs expositions, sur l'histoire de la propreté à Paris, sur les mauvais gestes de propreté, sur la prévention des déchets, et des démonstrations d'engins ont permis à chacun de mieux appréhender les problématiques de la prévention, du tri et de la propreté à Paris. Pour cette 4^{ème} édition, les visiteurs ont pu déposer certains de leurs déchets dangereux sur les stands de nos partenaires.

4°) Opération « 40 foyers témoins » : de février à juin 2008, la Ville a accompagné 40 familles du 11^e arrondissement volontaires pour mesurer l'impact des gestes de prévention au quotidien sur leur production de déchets.

5°) Campagne de communication auprès des fumeurs afin d'éviter les jets de mégots sur les trottoirs et dans les caniveaux devant les lieux de convivialité (cafés, restaurants, salles de concert, discothèques...) : distribution de 100 000 cendriers de poche, de cartes postales et d'affiches de sensibilisation...

6°) QSE : le projet de certification Qualité Sécurité Environnement du Service Technique de la Propreté de Paris a été lancé dès le début d'année 2008. L'objectif est l'amélioration continue du service rendu aux Parisiens, la protection de la santé et de la sécurité de nos agents et enfin, la diminution de l'impact de nos activités sur l'environnement.

7°) Recrutement d'une cinquantaine d'ambassadeurs du tri et de la prévention supplémentaires.

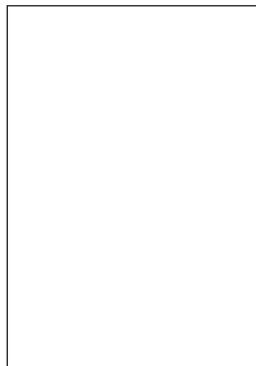
La prévention des déchets

En approuvant le plan de prévention des déchets en décembre 2007 la Ville de Paris a décidé de réorienter sa politique de gestion des déchets en favorisant les actions visant à changer les comportements d'achat et de consommation pour réduire la production de déchets, et à développer le réemploi et la réparation. Pour mener à bien cette nouvelle politique elle a développé en 2008 les actions suivantes :

« Foyers témoins » dans le 11^{ème} arrondissement de Paris

Une opération dite « foyers témoins » s'est déroulée de février à juin 2008, auprès de 40 familles du 11^{ème} arrondissement pour mesurer l'impact d'un certain nombre de gestes de prévention sur leur production globale de déchets. Un kit pour pratiquer les bons gestes au quotidien a été remis à chaque participant. Pendant 1 mois, chaque famille a pesé sa production de déchets sans rien changer à ses habitudes, puis pendant les 3 mois qui ont suivi, ces familles ont appliqué des gestes simples pour réduire leur production de déchets : emporter son cabas pour faire les courses, choisir des éco-labels, boire de l'eau du robinet, éviter les produits jetables et le gaspillage alimentaire...

Durant toute cette période, les foyers ont fait l'objet d'un suivi personnalisé par une animatrice. Cette expérience a permis de constater une diminution moyenne de 18 % du poids des déchets produits.



Lombricompostage à domicile

Le lombricompostage consiste à transformer la matière organique des déchets de cuisine en engrais (compost et jus) par l'action de micro-organismes et de vers dans un lombricomposteur. Ce procédé a fait l'objet d'une expérimentation auprès d'une dizaine de foyers et de structures collectives. A l'échelle d'un foyer, l'impact constaté en terme de réduction des déchets est en moyenne de 72 kg par an. Environ 80 % des utilisateurs sont satisfaits, les faiblesses de l'appareil sont principalement dues à son encombrement et à son coût relativement élevé (si on ne le fabrique pas soi-même).



Opération test « Moins de déchets dans le 11^{ème} »

Une importante opération test de réduction des déchets va être mise en oeuvre sur une population de 50 000 Parisiens du 11^{ème} arrondissement. L'année 2008 a été consacrée à la préparation du programme d'actions, au diagnostic du territoire, et à l'élaboration de la stratégie d'information et de mobilisation autour de la prévention des déchets.

« Stop pub »

Mise à disposition des autocollants « stop pub » dans les mairies d'arrondissement pour les Parisiens qui souhaitent ne plus recevoir de prospectus publicitaires.

Et demain ?

- ▶ **Campagne de communication propreté et déchets**, « Paris est notre environnement, protégeons-le ».
- ▶ **« Un pour un »** : lancement d'une campagne de communication sur les objets encombrants avec un focus sur l'obligation faite aux distributeurs de reprendre les équipements électriques et électroniques usagés, pour tout achat d'un produit neuf équivalent.
- ▶ **Campagne « mégots »** : renforcement des actions de communication et de prévention dans les bars, les restaurants et des actions de proximité dans les arrondissements.
- ▶ **Collecte pneumatique des déchets** dans le futur quartier parisien de Clichy-Batignolles (8 000 habitants) : environ 3 à 4 000 tonnes de déchets par an ser20 mpiprs6 dans des canualsactions stouerrmaiest.

Les déchets à Paris

> L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Déchets ménagers et assimilés

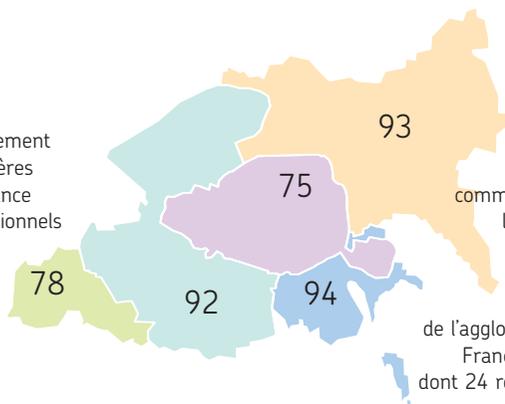
Déchets de la collectivité	Déchets des ménages		Déchets assimilés		
Déchets des espaces verts, des nettoisements, des services administratifs	Déchets encombrants et déchets dangereux	Déchets issus de la poubelle des ménages		Déchets des artisans et commerçants collectés avec les ordures ménagères	Déchets industriels banals collectés séparément
		Collecte sélective du verre, des vieux papiers, des emballages et des petits appareils électriques	Ordures ménagères non triées		
Déchets collectés par la Ville de Paris					

La Ville de Paris collecte les déchets



Le SYCTOM de l'agglomération parisienne traite les déchets

La Ville de Paris organise la collecte des déchets. Le Conseil de Paris vote la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la redevance spéciale des professionnels pour l'enlèvement des déchets non ménagers (contrats DNM).



Le SYCTOM de l'agglomération parisienne (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) a été créé en 1984. La Ville de Paris et 84 autres communes adhérentes lui ont délégué leurs compétences de traitement des ordures ménagères.

Le Comité du SYCTOM de l'agglomération parisienne, présidé par François Dagnaud, comprend 68 élus dont 24 représentants de la Ville de Paris.

Population desservie à Paris :
2 201 578 habitants

Population desservie par le SYCTOM :
5 682 721 habitants

■ PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PAR ARRONDISSEMENT EN 2008

Arr ^t	Population INSEE 2009*	Taux habitat Vertical**	Production totale de déchets en kg/habitant			
			2005	2006	2007	2008
1 ^{er}	17 889	62 %	1493	1488	1 453	1 422
2 ^e	21 417	65 %	1435	1437	1 362	1 256
3 ^e	34 994	70 %	694	683	673	653
4 ^e	29 395	70 %	770	773	829	798
5 ^e	62 205	79 %	612	606	591	568
6 ^e	46 182	71 %	767	781	782	751
7 ^e	57 428	74 %	685	696	694	654
8 ^e	39 655	65 %	1636	1630	1 643	1 527
9 ^e	59 028	80 %	807	790	809	789
10 ^e	92 679	86 %	611	611	616	585
11 ^e	153 427	89 %	549	555	542	522
12 ^e	142 926	92 %	504	484	486	459
13 ^e	180 460	93 %	467	452	445	436
14 ^e	135 538	86 %	488	485	479	461
15 ^e	235 300	92 %	468	454	451	436
16 ^e	155 993	84 %	551	597	596	570
17 ^e	162 913	83 %	509	529	541	508
18 ^e	192 042	89 %	494	483	475	462
19 ^e	187 603	91 %	470	434	437	431
20 ^e	194 504	88 %	437	426	421	402
Total	2 201 578	85 %	564	558	556	535

* Pour 2005 c'est le résultat INSEE 1999, soit 2 125 246 habitants qui sert de référence. A partir de 2006, la population est estimée à partir d'un recensement réalisé annuellement sur un échantillon de 8 % des logements : la population de référence est 2 153 600 habitants. Pour 2007, elle est de 2 166 200. Pour 2008, on prend la population INSEE au 1^{er} janvier 2009, soit 2 201 578 habitants.

** Nombre de logements compris dans les immeubles de plus de 10 logements divisé par le nombre total de logements du territoire (données APUR 2008).

Le ratio kg/habitant/an inclut les déchets ménagers et professionnels collectés par la Mairie de Paris, (cf. tableau sur l'organisation générale page précédente), ce qui explique des disparités notables dans les arrondissements à forte activité économique mais à faible population tels que les 1^{er}, 2^e et 8^e arrondissements.

On estime à un tiers environ du total la part des déchets des commerçants et des artisans parisiens collectés par la Ville avec les déchets des ménages. En ôtant cette part non négligeable dans le calcul, le poids de déchets produits annuellement par Parisien est égal à 357 kg.



On note une baisse importante des tonnages en 2008 (environ 2,2 %), liée en partie à une amorce de prise de conscience de la nécessité de réduire sa production de déchets mais aussi et surtout à un ralentissement de la consommation des ménages et de l'activité économique, ce qui se traduit par une baisse égale pour les déchets des ménages et pour les déchets dits « assimilés »

■ LES ORDURES MÉNAGÈRES : COMPOSITION DU BAC VERT

■ Déchets fermentescibles	13,3 %
■ Papiers, journaux, magazines	23,3 %
■ Cartons	12,2 %
■ Verre	6,1 %
■ Plastiques et composites	12,4 %
■ Métaux	3 %
■ Vêtements et textiles usagés	2,4 %
■ Textiles sanitaires	4,3 %
■ Gravats et inertes	2,8 %
■ Bois	3,1 %
■ Déchets spéciaux	0,6 %
■ Fines < 20 mm	16,5 %

La composition du contenu du bac vert est analysée selon un MODECOM (méthode de caractérisation des OM mise au point par l'ADEME).

(Données 2005)



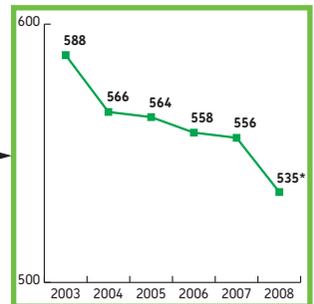
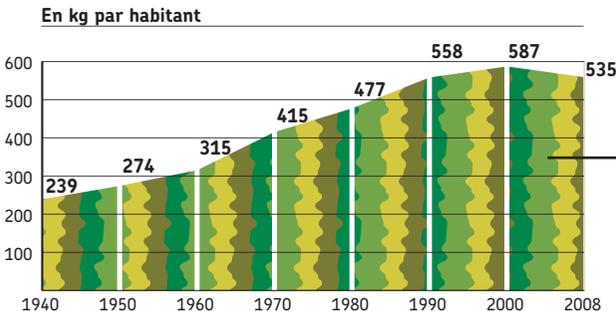
■ LES DÉCHETS RECYCLABLES : COMPOSITION DU BAC JAUNE

Recyclables	79,9 %
■ Journaux, magazines	52,7 %
■ Autres papiers	9,3 %
■ Cartons	11,2 %
■ Plastiques	4,1 %
■ Métal	1,1 %
■ Tetrabrick	0,8 %
■ PAM (ou PEM)	0,7 %
Refus de tri	20,1 %
■ Ordures ménagères	11,7 %
■ Sacs et films plastiques	1,5 %
■ Verre	0,1 %
■ Fines	3,3 %
■ Autres erreurs de tri	2,6 %

(Données 2007)



■ ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS DEPUIS 1940



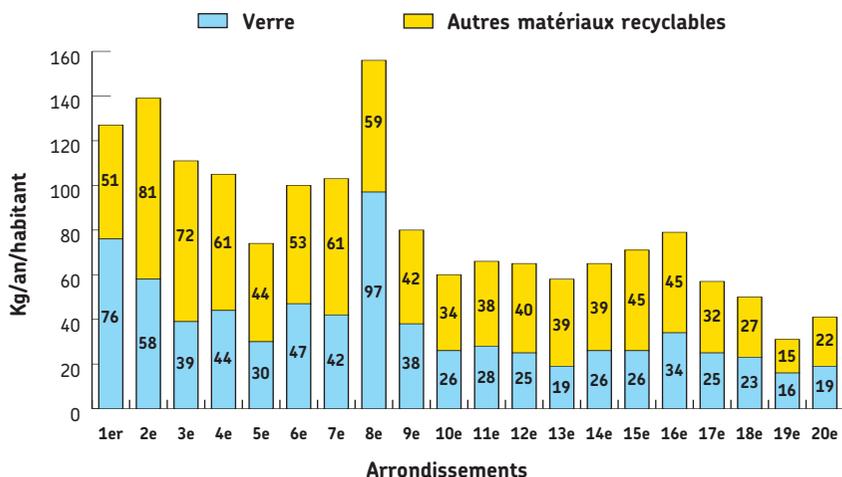
2008 = **1 177 663 t** collectées soit **535 Kg / hab.**

* tient compte de l'augmentation de population INSEE.

> PERFORMANCE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

■ RÉPARTITION DES MULTIMATÉRIAUX ET DU VERRE

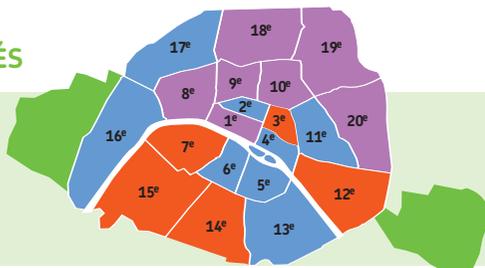
Répartition par arrondissement des déchets recyclables collectés (en kg/an/habitant)



Dans les 2^e et 3^e arrondissements, où la part des déchets professionnels est très importante en raison d'une forte activité économique, la mise en place d'une collecte sélective 5 jours par semaine pour les cartons des commerçants grossistes permet d'atteindre une bonne performance de tri. Pour la même raison, une collecte spécifique des papiers de bureaux a été organisée dans le 8^e arrondissement. La bonne performance du verre dans le 8^e arrondissement résulte d'une forte concentration des cafés, hôtels et restaurants.

■ PART DES DÉCHETS RECYCLABLES SUR LE TOTAL DES DÉCHETS COLLECTÉS

- moins de 11 % : 1^{er}, 8^e, 9^e, 10^e, 18^e, 19^e, 20^e arr^s
- de 11 à 14 % : 2^e, 4^e, 5^e, 6^e, 11^e, 13^e, 16^e, 17^e arr^s
- plus de 14 % : 3^e, 7^e, 12^e, 14^e, 15^e arr^s.



■ ÉVOLUTION DES PERFORMANCES (en kg/hab.)

Année	2006	2007	2008
Déchets recyclables (hors verre)	36,7	39	38
Verre	25,6	27	28
Total	62,3	66	66

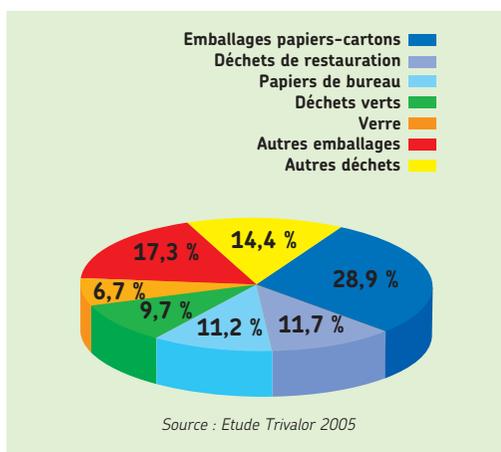
Les performances de tri du verre ont continué à progresser de façon notable. Les performances de collecte du bac jaune sont stables en poids mais en baisse rapportées à l'habitant compte tenu de l'augmentation de population en 2008, ce qui s'explique en partie par un ralentissement de la consommation des ménages.

> LA GESTION DES DÉCHETS NON MÉNAGERS (DNM)

A Paris, on estime leur gisement à 390 000 tonnes environ. Sur le plan réglementaire, l'élimination de ces déchets relève de la responsabilité des entreprises. Toutefois, pour des raisons de commodité, la Ville de Paris propose un service payant de collecte de ces déchets, réalisé en même temps que la collecte des ordures ménagères. Les déchets sont stockés dans des bacs spéciaux à couvercle beige.

Le nombre de contrats DNM se monte à 2 908 au dernier trimestre 2008 pour une quantité équivalente à 125 000 tonnes.

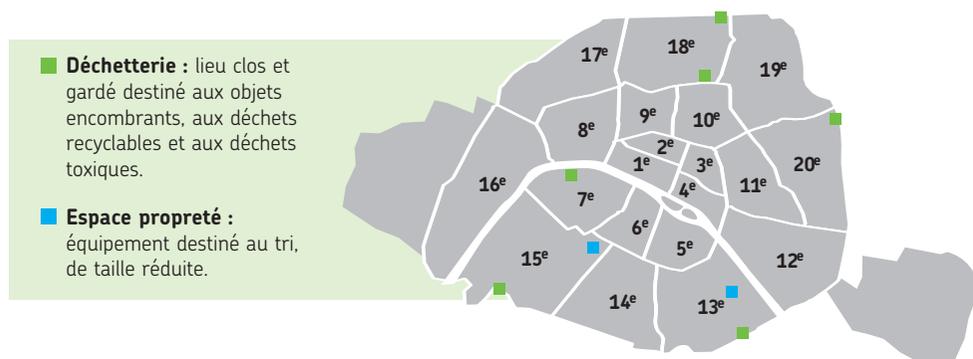
Une évolution tarifaire de la redevance spéciale a été votée par le Conseil de Paris en novembre 2008 avec application au 1^{er} janvier 2009.



> LA GESTION DES ENCOMBRANTS ET DES PRODUITS TOXIQUES

L'apport volontaire en

La Ville de Paris met à disposition des Parisiens 6 déchetteries et 2 espaces propreté en accès gratuit. Ces espaces de collecte **en apport volontaire** permettent, d'une part, la récupération de nombreux matériaux issus d'objets encombrants, en vue de leur valorisation en filière de recyclage ou en centre de tri et, d'autre part, de collecter les produits toxiques (batteries automobiles, piles, etc.) afin de les acheminer vers les filières de traitement spécialisées, empêchant la dispersion des produits toxiques par dépôt sauvage ou par incinération.



Sur 6 déchetteries, 2 sont gérées par la société DERICHEBOURG-POLYURBAINE (Quai d'Issy et Poterne des Peupliers), 1 par la société EPES (Porte de la Chapelle), et 3 sont en régie (Invalides, Porte des Lilas et Jessaint).

... ou la prise en charge à domicile

Les Parisiens qui ne peuvent se rendre en déchetterie ont la possibilité de demander l'enlèvement de leurs encombrants au pied de leur immeuble simplement en téléphonant au 3975 ou directement en ligne sur Paris.fr, grâce au logiciel de gestion centralisée RAMEN. L'enlèvement à domicile est réalisé dans la demi-journée suivant la prise de RDV.

L'information sur ce service a été faite auprès de l'ensemble des bailleurs et syndicats d'immeubles parisiens par diffusion systématique d'affiches et lors du Salon annuel de la Copropriété.



Bilan de l'application RAMEN

En 2008 on enregistre une stagnation des demandes d'enlèvements malgré la communication de proximité : 60 % de dépôts sauvages et 40 % d'enlèvements sur RDV. Une nouvelle campagne de communication sera réalisée en 2009.

Parmi les très nombreux objets encombrants collectés en 2008, on peut relever 46 700 téléviseurs, 25 000 réfrigérateurs, 18 500 aspirateurs, 96 000 matelas, 74 000 chaises, 22 200 canapés, 94 000 palettes en bois ou encore 15 500 aquariums.



Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

En 2007, la ville a conclu avec l'éco-organisme OCAD3E une convention de récupération des DEEE dans ses 6 déchetteries et ses 7 points de regroupements d'objets encombrants. L'objectif à terme est d'atteindre une valorisation de 4 Kg de DEEE par habitant et par an soit environ 8 800 tonnes pour la seule commune de Paris. Des aides financières sont apportées par OCAD3E, pour la communication auprès de la population sur le tri et la collecte.

En 2008, année de déploiement et de montée en charge du dispositif, 1 900 tonnes de DEEE ont été récupérées, ce qui représente environ 1 Kg par parisien, et plus du double par rapport à l'année 2007. La progression devrait se poursuivre en 2009.

Bilan quantitatif

Catégorie de déchet	Mode de collecte	% en poids
Tout venant	Sur appel et déchetteries	83
Gravats	Dépôts sauvages et déchetteries	8
Ferrailles	Dépôts sauvages et déchetteries	4
Papiers cartons	Déchetteries	2
DEEE	Déchetteries	1
Bois	Déchetteries	1

- Les objets encombrants « tout venant » des ménages sont dirigés vers les centres de tri du SYCTOM pour la récupération de certains matériaux.
- Les ferrailles et le bois sont acheminés directement vers les filières spécifiques de recyclage.
- Les gravats font l'objet d'un tri dans des centres dédiés.

- Les DEEE sont repris et traités par les éco-organismes de cette filière, conformément au principe de « responsabilité élargie du producteur ».

Pour améliorer les performances du recyclage et limiter l'enfouissement, la Ville de Paris prévoit de continuer à renforcer son maillage de déchetteries, en créant des structures de proximité de plus petite échelle, intégrées dans le paysage urbain et accessibles à pied. Ces mini déchetteries intégreront un système de ressourceries associées.

> LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

■ LES AGENTS

Répartition*	Entreprises		Régie*		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Rippeurs (éboueurs)	2	427	203	4 660	5 292
Conducteurs	2	382	3	671	1 058
Chefs d'équipe	0	12	14	510	536
Agents de maîtrise	1	48	9	248	306
Total	5	869	229	6 089	7 192

* Les effectifs sont comptabilisés au 31/12/2008

■ LES DIFFÉRENTS MÉTIERS AU SERVICE DE LA PROPRETÉ :

- Les éboueurs, les conducteurs et leur encadrement direct pour collecter et nettoyer les rues.
- Les coordinateurs de collecte et les ingénieurs, pour organiser la collecte et le nettoyage (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires).
- Les ambassadeurs et médiateurs du tri, pour encourager les usagers et les aider à mettre en place leur pratique du tri. En 2008, ils étaient 104 à exercer cette fonction.
- Le C.A.P.P. : les agents de la Ville de Paris en charge du nettoyage des rues ne peuvent maintenir la Ville propre qu'avec une participation active des Parisiens. Cette participation, n'étant pas toujours spontanée, le C.A.P.P. est amené à verbaliser en cas de non respect de la législation (18 397 PV dressés en 2008).

■ LA FÉMINISATION DES MÉTIERS DE LA PROPRETÉ

Le service technique de la propreté de Paris présente un faible taux de féminisation. Pourtant, depuis 2002 et l'ouverture aux femmes du métier d'éboueur, leur part dans les effectifs ne cesse d'augmenter.

En 2008, elles sont 234 (dont 229 en régie) à exercer les fonctions d'éboueur, de conducteur, de chef d'équipe ou d'agent de maîtrise. Pour les accueillir au mieux, les ateliers sont progressivement adaptés, notamment par la réalisation de vestiaires et sanitaires séparés.

■ IMPLANTATION DES ATELIERS ET GARAGES

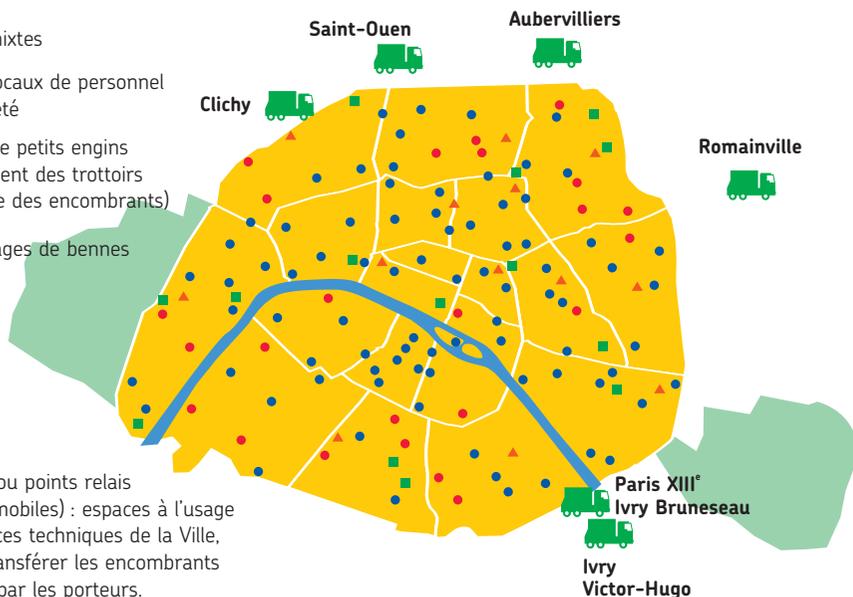
● Ateliers mixtes

● Ateliers locaux de personnel de propreté

▲ Ateliers de petits engins (nettoyement des trottoirs et collecte des encombrants)

■ Garages de bennes

■ Terrains ou points relais (fixes et mobiles) : espaces à l'usage des services techniques de la Ville, pour y transférer les encombrants collectés par les porteurs.



■ LES VÉHICULES

À Paris, 540 bennes, toutes conformes aux normes françaises et à la réglementation en matière de sécurité, d'hygiène et de bruit, assurent la collecte des déchets ménagers et assimilés. Elles sont équipées de caissons de 7 à 22 m³ pour s'adapter à la topographie des voies parisiennes.

TYPES DE VÉHICULES	RÉGIE	ENTREPRISES	Total
Bennes (OM, MM, Verre)	242	264	506
dont GNV	177	260	437
diesel	65	4	69
Bennes pour encombrants	14	20	34
dont GNV	8	6	14
Utilitaires pour collecte encombrants	155	0	155
Laveuses (chaussée + trottoir)	243	25	268
dont GNV	54	24	78
Aspiratrices (chaussée + trottoir)	237	26	263
dont GNV	83	15	98
Total*	891	335	1 226

* L'ensemble du parc reste stable en 2008 malgré une diminution des petits utilitaires pour objets encombrants utilisés en régie.

■ CARACTÉRISTIQUES DES VÉHICULES

Caractéristiques des bennes				
Type de benne	Volume	Poids total en charge	Charge utile	Dimensions
Voie étroite	6 à 11 m ³	7,5 à 12 t	> 2 t	Largeur < 2,24 m
Voie moyenne	11 à 14 m ³	12 à 16 t	> 6 t	Largeur < 2,42 m
Voie large	14 à 17 m ³	19 t	> 7 t	Conforme code de la route
Voie extra large	> 17 m ³	26 t	> 10 t	Conforme code de la route

Le ramassage des déchets en nombre de sorties de véhicules par jour :

Collecte OM : 315 sorties le lundi – 270 de mardi à vendredi – 241 le samedi et 167 le dimanche (en raison du faible taux de présentation ce jour-là qui se reporte par conséquent sur la journée du lundi) parcourant environ 600 itinéraires. Chaque benne effectue au moins 2 itinéraires par sortie.

Collecte MM : 388 sorties hebdomadaires pour les déchets recyclables (hors verre). À cela s'ajoutent 11 réservées à la collecte des papiers et cartons des professionnels et des administrations, soit un total général de 399 sorties pour les déchets recyclables hors verre.

Collecte Verre : 160 sorties hebdomadaires dont 39 spécifiques pour les GPV (gros producteurs de verre).

Des véhicules moins polluants

La Ville de Paris s'est engagée depuis 2001 dans la diminution de la pollution due à son parc de véhicules et notamment aux véhicules de collecte.

Les différentes mesures prises :

- Acquisition par la régie de bennes fonctionnant exclusivement au GNV.
- Lors des renouvellements des marchés de collectes, obligation pour les prestataires privés d'équiper la totalité de leur parc du même type de véhicules au terme d'une période transitoire d'un an.
- Pour les autres véhicules de propreté (petits utilitaires ou engins de nettoyage), l'acquisition de véhicules au GNV a également été privilégiée.

Les résultats obtenus fin 2008 indiquent que 72 % du parc régie et 94 % du parc privé sont équipés de bennes au GNV.

■ LES BACS DE COLLECTE ET LES COLONNES À VERRE

Bacs de collecte

Les bacs sont mis gratuitement à la disposition des ménages par la Ville de Paris, et moyennant versement d'une redevance pour la collecte des entreprises sous contrat. Ils sont réparés ou remplacés sur simple demande.



Parc de conteneurs au 31/12/2008

Mis gratuitement à disposition des ménages						Attribués aux professionnels en contrat avec la Ville	
Bacs à couvercle vert (OM)		Bacs à couvercle jaune (MM)		Bacs à couvercle blanc (verre)		Bacs à déchets non ménagers (DNM)	
Nbre	Volume en litres	Nbre	Volume en litres	Nbre	Volume en litres	Nbre	Volume en litres
243 374	65 027 310	107 974	29 353 990	62 043	10 084 080	19 723	6 969 850

Au 31/12/2008, après renouvellement de certains marchés, les sociétés CITEC, Plastic Omnium, Contenur et Sulo assurent la maintenance et la gestion des bacs.

Société	Arrondissements	Date de fin de marché
CITEC Environnement	8 ^e - 17 ^e	décembre 2009
	9 ^e - 10 ^e - 13 ^e	novembre 2012
Plastic Omnium	5 ^e - 6 ^e - 7 ^e - 20 ^e	novembre 2012
	14 ^e - 18 ^e - 19 ^e	décembre 2009
Contenur	1 ^{er} - 2 ^e - 3 ^e - 4 ^e - 15 ^e - 16 ^e	novembre 2012
Sulo	11 ^e - 12 ^e	novembre 2012

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des déchets à Paris, les services de propreté avaient équipé en 2003 les bacs à couvercle jaune d'autocollants en braille permettant aux personnes non voyantes d'identifier ce bac et ainsi de pouvoir trier leurs déchets. Ces autocollants se révélant fragiles sur la durée, il a été demandé aux fournisseurs de bacs de faire directement graver les couvercles des bacs. La mise en place de ces nouveaux bacs se fait depuis au fur et à mesure des remplacements des bacs détériorés.

Par ailleurs plusieurs clauses environnementales ont été intégrées dans les marchés de fourniture des bacs dont les principaux aspects sont le recyclage des bacs hors d'usage, le niveau maximum d'émission acoustique des bacs lors du roulage (85,5 dB(A)), et l'utilisation de plastique recyclé dans leur fabrication.

Colonnes à verre :

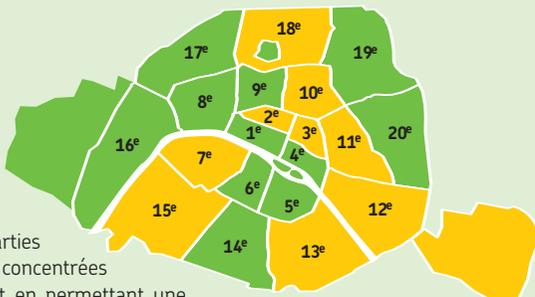
1 045 colonnes à verre, insonorisées à 93 %, sont à disposition des Parisiens sur la voie publique dans tout Paris. Elles viennent compléter le dispositif de collecte en porte-à-porte (bac à couvercle blanc operculé) qui dessert 65 % des habitations. Le dispositif d'insonorisation a été un critère déterminant dans le choix de ces colonnes.

Il existe également 13 colonnes à verre enterrées, dans les 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 18^e et 19^e arrondissements. Ce dispositif présente de nombreux avantages par rapport aux colonnes dites « aériennes » : diminution sensible du bruit lors des dépôts de verre puisque le caisson se trouve dans le sol, accessibilité à tous (1,10 m de hauteur), diminution de l'encombrement au sol, plus esthétiques, et fréquence de vidage réduite car la capacité de contenance est supérieure.

Horaires de collecte :

Les collectes d'ordures ménagères et de produits recyclables (sauf verre) ont lieu dans la même tranche horaire.

Globalement la collecte s'effectue pour moitié le matin, et pour moitié en soirée. Lors des réorganisations progressives, les collectes matinales des ordures ménagères ont été réparties sur toute la tranche horaire au lieu de se trouver concentrées en début de matinée. Cette réorganisation, tout en permettant une économie substantielle de moyens, a permis de réduire, l'impact des nuisances sonores liées aux contraintes matinales.



Le matin ou le soir :

■ Le matin : 6 heures - 12 heures

■ Le soir : 17 heures - 23 heures

■ LES SOCIÉTÉS PRIVÉES ASSURANT LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables

Elle relève de prestataires privés pour les arrondissements suivants : 1^{er}, 4^e, 7^e, 10^e, 11^e, 13^e, 15^e, 18^e. L'ensemble des marchés expirent le 21 juin 2009. Dans trois arrondissements (2^e, 3^e et 19^e), les prestations privées se traduisent par la mise à disposition des bennes et des chauffeurs.

Arrondissements	Prestataires
5 ^e , 6 ^e , 8 ^e , 9 ^e , 12 ^e , 14 ^e , 16 ^e , 17 ^e et 20 ^e	Régie
2 ^e , 3 ^e et 19 ^e	Régie + Mise à disposition de bennes
1 ^{er} , 13 ^e , 15 ^e , 7 ^e et 11 ^e nord	Véolia
4 ^e et 11 ^e sud	Nicollin
10 ^e et 18 ^e	Sita

La collecte du verre

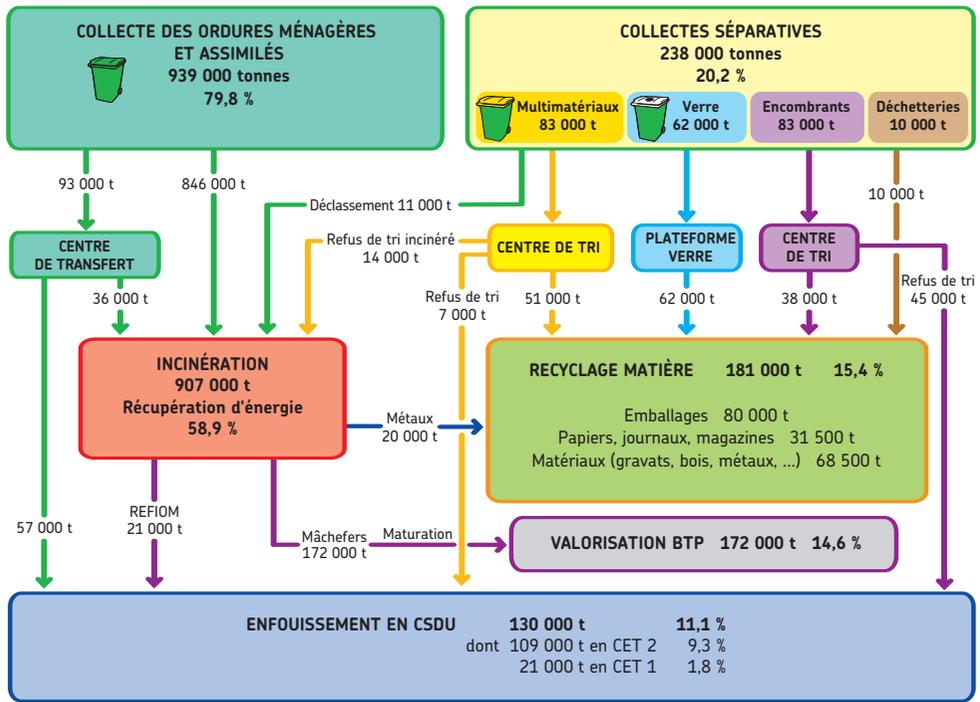
La collecte du verre est assurée par des entreprises privées.

Collecte du verre		Prestataires	Fin du marché
Colones (collecte + maintenance)		POLYURBAINE	janvier 2011
En porte à porte			
Lot 1	1 ^{er} , 3 ^e , 4 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 20 ^e	SITA	Août 2010
	2 ^e , 5 ^e , 6 ^e , 13 ^e , 14 ^e	SEPUR	
Lot 2	7 ^e , 8 ^e , 9 ^e , 10 ^e , 15 ^e , 16 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e	DRAGUI TRANSPORTS	Juillet 2010

Le traitement des déchets

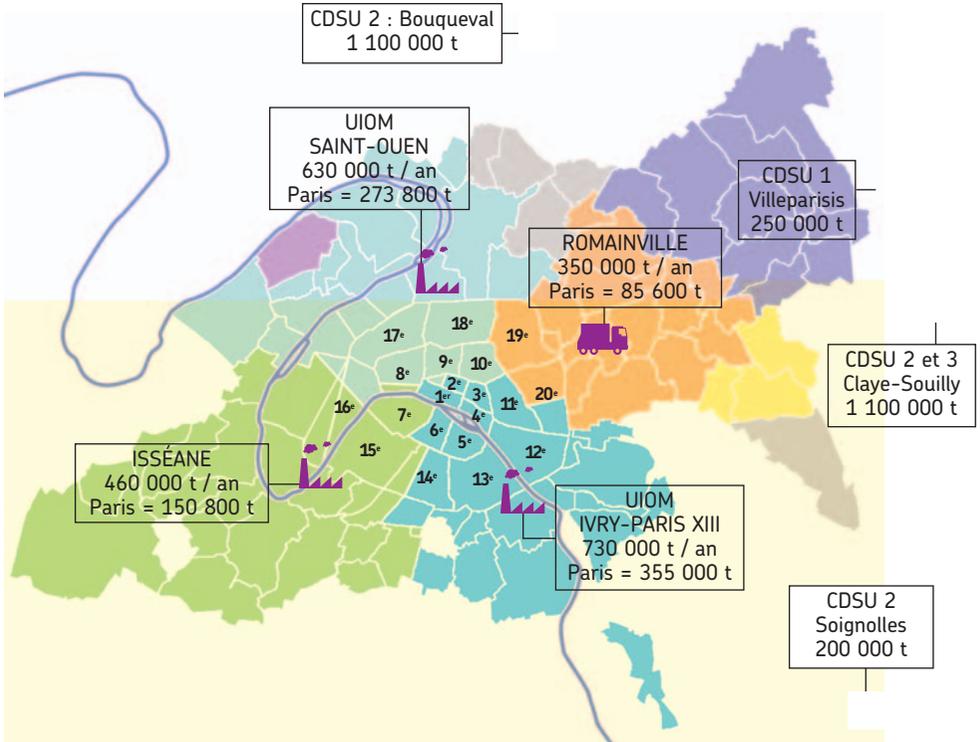
> RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR FILIÈRE DE TRAITEMENT

■ SCHEMA DE TRAITEMENT ET DE DEVENIR DES DÉCHETS PARISIENS



Avec la mise en fonctionnement de l'usine Isséane, les performances de valorisation énergétique pour 2008 progressent sensiblement par rapport à 2007 tandis que les tonnages enfouis diminuent fortement, passant de 23 % à 11 %. Les performances de recyclage continuent à progresser.

> BASSINS VERSANTS ET LIEUX DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES PARISIENNES



Centre de stockage de déchets ultimes (CSDU) utilisé par le SYCTOM



Centre de transfert des ordures ménagères



Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) appartenant au SYCTOM

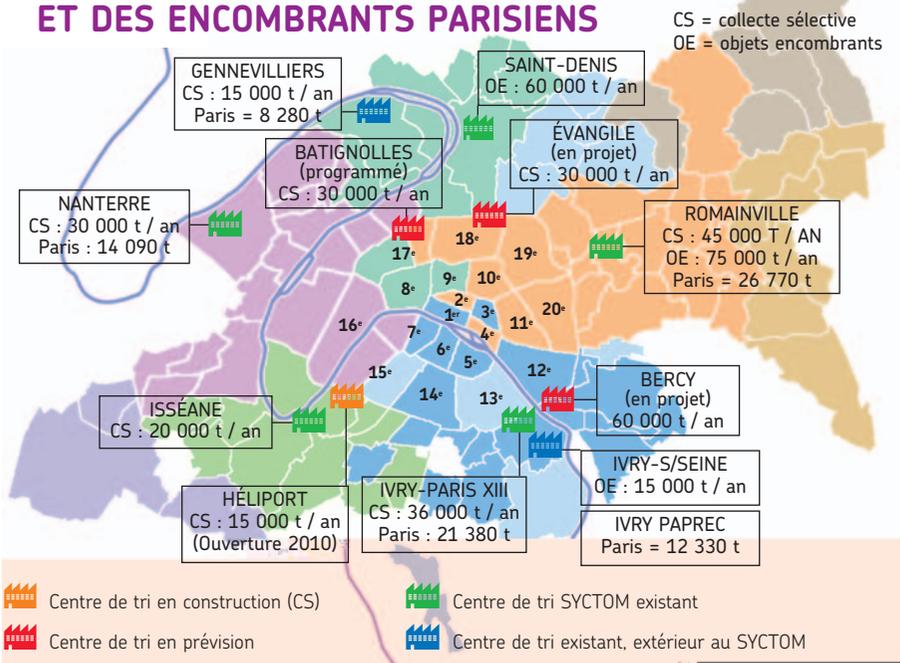
> LES RÉSULTATS DE L'INCINÉRATION EN 2008 SYCTOM DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Centres d'incinération	Total 2006	Total 2007	Total 2008
Total incinéré	1 525 563 t	1 426 694 t	1 731 472 t
Sous-produits valorisés	3 centres SYCTOM uniquement	3 centres SYCTOM uniquement	3 centres SYCTOM + 2 privés
Électricité	214 794 MW/h	129 611 MW/h	103 615 MW/h
Vapeur	2 377 096 MW/h	2 180 687 MW/h	2 541 579 MW/h
Mâchefers	315 985 t	278 579 t	328 662 t
Ferrailles	37 325 t	33 126 t	36 079 t
Aluminium	3 163 t	2 039 t	2 321 t
Résidus non valorisés REFIOM (destinés à l'enfouissement en CSU01)			
Boues d'épuration	34 877 t	33 506 t	41 691 t
Cendres			

* données arrondies

L'électricité produite à partir de l'incinération sert au fonctionnement de l'usine, le surplus étant vendu à EDF. La CPCU se procure dans les usines d'incinération la vapeur correspondant à l'alimentation en chauffage de 300 000 équivalents logements (900 000 tonnes de CO₂).
Des métaux sont extraits en grande quantité des mâchefers pour être recyclés.
Les mâchefers, après maturation, servent de produits de remblai en sous-couche routière
Les résidus non valorisés sont envoyés en enfouissement de classe 1 compte tenu de leur caractère dangereux.

> BASSINS VERSANTS ET LIEUX DE TRAITEMENT DES COLLECTES SÉLECTIVES ET DES ENCOMBRANTS PARISIENS



> LES RÉSULTATS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN 2008

	2006	2007	2008
TOTAL des déchets triés livrés au SYCTOM (collectes sélectives)	153 428 t	166 388 t	166 903 t
Valorisation matière dirigée vers les filières de recyclage	105 140 t (68,5 %)	118 634 t (71,3 %)	117 008 t (70,1 %)
Emballages papiers et cartons	23 097 t	29 118 t	31 046
Journaux, magazines	58 789 t	69 051 t	67 357
Autres papiers et cartons	12 574 t	8 319 t	5 462
Emballages en plastique	7 398 t	8 652 t	8 787
Métaux ferreux (acier)	2 114 t	2 163 t	2 523
Métaux non ferreux (aluminium)	74 t	100 t	162 t
Briques alimentaires	736 t	832 t	1 131 t
Petit électroménager	358 t	399 t	540 t
Refus de tri dirigé vers l'incinération ou les CSDU	48 288 t (31,5 %)	47 754 t (28,7 %)	49 895 t (29,9 %)

*données arrondies

Les données de ce tableau ne concernent que les déchets contenus dans le bac jaune. Le verre collecté est, pour sa part, recyclé à 100 %, et les encombrants à 33 %, les résidus étant acheminés en CSDU.

> L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

La diversification des modes de traitement

Dans l'objectif de limiter les nuisances générées par l'élimination des déchets, une diversification des modes de traitement est mise en oeuvre avec le renforcement de la capacité des centres de tri et le développement de la méthanisation : 4 centres de tri parisiens sont en projet, dont un en construction, celui de l'héliport (Paris 15^e), qui ouvrira ses portes en 2010, et 2 centres de méthanisation, d'une capacité globale de 400 000 tonnes, qui devraient être implantés en Seine-Saint-Denis.

Le principe de méthanisation s'appuie sur la décomposition de la matière organique aboutissant à la production d'un biogaz (ou méthane) qui permet de produire de l'électricité, du biocarburant ou de la chaleur. Enfin, un centre de traitement multifilière devrait être mis en service à Romainville en 2013. Ce centre devrait comprendre une unité de tri des collectes sélectives, une unité de tri/transfert fluvial des encombrants, et une unité de tri/méthanisation.

Le transport alternatif

Pour réduire les pollutions liées au transport routier des déchets, le SYCTOM rééquilibre les modes de transport des déchets en développant les transports alternatifs à la route. En 2008, le transport fluvial organisé par le SYCTOM a augmenté de 15 %. 250 000 tonnes de déchets, soit un quart des déchets, ont transité par la voie d'eau.

> ÉCONOMIES DE MATIÈRES PREMIÈRES ET D'ÉNERGIE RÉALISÉES AU SYCTOM DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE GRÂCE À LA COLLECTE SÉLECTIVE



> REJETS DANS L'ATMOSPHÈRE EN 2008 DES USINES D'INCINÉRATION DU SYCTOM DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Contrôle des rejets atmosphériques des centres d'incinération avec valorisation énergétique du SYCTOM de l'agglomération parisienne.

Valeurs des campagnes réalisées en 2008 par les laboratoires Norisko, Veritas et Socor.

Nature des rejets	Valeurs limites d'émissions applicables depuis le 28/12/2005	Ivry-Paris XIII			
	Arrêté ministériel du 20/09/2002	Janvier	Juin	Juillet	Novembre
Concentrations en mg/Nm ³ à 11 % d'O ₂					
Poussières	10	4,1	7,7	2,3	7,5
▼ Gaz acides					
Acide chlorhydrique HCl	10	1,8	0,7	4,4	1,6
Acide fluorhydrique HF	1	0,2	0,1	0,5	0,1
Dioxyde de soufre SO ₂	50	15	20	23	27
Oxydes d'azote	80 (1)	62	65	52	85 (2)
▼ Métaux lourds					
Cadmium (Cd) + Thallium (Tl)	0,05	0,013	0,012	0,005	0,011
Mercure	0,05	0,019	0,001	0,003	0,002
Antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium	0,50	0,22	0,36	0,11	0,25
Dioxines et furanes (ng/Nm ³) (4)	0,10	0,025	0,022	0,018	0,014

(1) Le plan de protection de l'atmosphère de l'Île-de-France fixe la valeur limite d'émission à 80 mg/Nm³ (le seuil fixé par la directive européenne est de 200 mg/Nm³). Ce seuil est repris dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter à Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen.

(2) La valeur obtenue, comprise entre les seuils réglementaires journaliers (80 mg/m³) et semi-horaire (160 mg/m³), est à relativiser dans la mesure où le contrôle ponctuel des rejets par le laboratoire pour ce paramètre ne porte pas sur 24 heures mais sur une plage de prélèvement de quelques heures. Les mesures en continu réalisées par l'exploitant dans le cadre de son autocontrôle pour la même période, intégrées sur 24 heures et sur 30 minutes, sont restées inférieures aux seuils réglementaires applicables.

Tonnage envoyé par le SYCTOM en filière de recyclage en 2008	Économies réalisées		
	en matières premières	en CO ₂	et en énergie
2 500 t d'acier	3 540 t de minerai de fer 1 435 t de coke (charbon) 2 727 m ³ d'eau	4 500 t	15 855 MW/h
200 t d'aluminium	453 t de bauxite 1 803 m ³ d'eau	146 t	5 920 MW/h
8 800 t de plastiques	7 323 m ³ de pétrole 2 151 600 m ³ de gaz naturel 73 761 m ³ d'eau	10 560 t	105 829 MW/h
105 000 t de papier-carton	274 000 t de bois 1 771 350 m ³ d'eau	4 200 t	1 153 075 MW/h
112 400 t de verre	74 184 t de sable 60 696 m ³ d'eau	44 960 t	123 140 MW/h

mode de calcul : logiciel e-tonnes Eco-emballages

Saint-Ouen				Isséane			
Janvier	Avril	Septembre	Octobre	Avril	Mai	Août	Novembre
3,1	1,5	1,8	0,7	0,3	0,3	1,5	0,2
2,3	1,4	6,2	1,2	7,3	2,8	4,1	3,5
0,1	0,1	0,6	0,02	0,1	0,1	0,6	0,3
13	16	22	7	4	4	2	3
53	50	51	46	27 (3)	11	32	43
0,010	0,002	0,013	0,004	0,001	0,011	0,009	0,009
0,026	0,007	0,017	0,003	0,007	0,001	0,006	0,018
0,26	0,06	0,26	0,04	0,14	0,07	0,06	0,06
0,003	0,020	0,005	0,015	0,004	0,003	0,009	0,015

Source : SYCTOM

(3) À Isséane, l'arrêté d'exploitation délivré par le Préfet des Hauts-de-Seine fixe le seuil d'émission des oxydes d'azote à 70 mg/Nm³ en vigueur en Île-de-France.

(4) ng/Nm³ = nanogramme (milliardième de gramme) par norme mètre cube.

Nota : les valeurs indiquées sont des valeurs maximales prenant en compte la valeur du seuil de détection lorsque la valeur réelle est inférieure à ce dernier.

Les éléments financiers

> ÉLÉMENTS CLÉS DES DÉPENSES LIÉES À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2008

■ LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES BUDGÉTAIRES

- Contrats de prestation avec des entreprises : 88,1 M€
Les principaux prestataires sont :

	Total versé en 2008
Collecte des déchets (ordures ménagères, collecte sélective, corbeilles de rue)	Véolia (ONYX) / Nicollin 44,0 M€
	Suez (SITA) 23,7 M€
	Polyurbaine 0,9 M€
	Dragui Transport 4,2 M€
	Lachaux paysage 0,1 M€
Fourniture et maintenance des bacs	Plastic Omnium/Sulo 5,9 M€
	Citec Environnement 2,7 M€
	Contenur Espana S.L. 1,0 M€
Gestion des déchetteries et des encombrants	EPES Derichebourg / Polyurbaine 5,5 M€

- Les charges de personnel : 136,8 M€
- Les charges à caractère général : 21,3 M€
- La Redevance versée au SYCTOM de l'agglomération parisienne pour le traitement des déchets : 120,0 M€
Elle se décompose en une part « population » calculée sur la base de 7,07 € par habitant majorée de 20 % pour la Ville de Paris et une part « tonnages » calculée sur la base de 90,07 € par tonne de déchets traités.
- Immobilisations corporelles et en cours (achat de matériel roulant, outillage technique...) : 20,0 M€

■ LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES BUDGÉTAIRES

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :366,3 M€
Cette taxe est calculée à partir de la valeur du foncier bâti.

- Redevance spéciale pour les gros producteurs de déchets non ménagers :16,8 M€
Pour les professionnels dont la production de déchets est importante (> à 330 litres/jour), la Ville a mis en place une redevance spéciale proportionnelle au volume de déchets collectés.

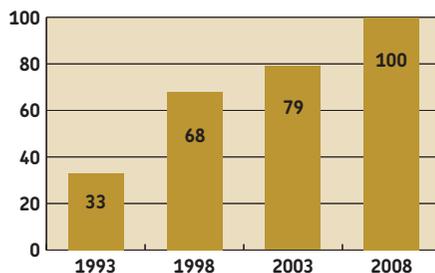
- Autres prestations de services :0,4 M€

- Autres recettes perçues par la Ville en 2008 pour la collecte des déchets :10,8 M€.
On y distingue principalement :
 - Soutien à la collecte sélective versé par le SYCTOM à ses communes adhérentes : 9,20 M€
 - Soutien versé par les sociétés agréées pour favoriser la collecte et le tri des emballages ménagers et des déchets électriques et électroniques :
 - Eco-emballages :1,21 M€
 - Adelphe :0,18 M€
 - Soutien pour la reprise du verre trié par Saint Gobain :0,20 M€
 - Soutien versé par les sociétés agréées pour favoriser la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :0,06 M€
Sommes issues du versement par les fabricants d'emballages de la contribution à leur élimination au titre de la « Responsabilité Élargie du Producteur ».

- Subvention accordée par la Région Ile-de-France pour l'achat de bennes au GNV :1,2 M€

Évolution des coûts élémentaires moyens du traitement des déchets en tenant compte des soutiens aux collectes sélectives (coût net moyen pondéré en euros par tonne)

Pour s'adapter à une réglementation de plus en plus exigeante sur les plans sanitaire et environnemental et pour financer la reconstruction d'installations de traitement performantes comme ISSEANE, et la réalisation de nouveaux centres de tri les coûts de traitement ont régulièrement augmenté au cours de ces quinze dernières années.



■ COÛTS ÉLÉMENTAIRES DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR LA VILLE DE PARIS EN 2008

Résultats exprimés en euros TTC par tonne	Ordures ménagères	Verre		Multimatériaux	Objets encombrants
		colonnes	GPV et particuliers		
Coût moyen de collecte	112	81	149	192	481
Coût bacs, colonnes ou supports	19*	21	6*	22*	
Coût de traitement par le SYCTOM	108			108	108
Soutien du SYCTOM à la collecte sélective					

* intègre le rachat des bacs à l'occasion du renouvellement des marchés.

Les erreurs de tri ont un coût

La présence de déchets non recyclables ou non conformes aux capacités de recyclage dans les bennes peut entraîner la pollution de la totalité de son contenu et son déclassement par le centre de tri, c'est-à-dire son renvoi vers l'incinération. Au coût de collecte sélective, s'ajoute alors le coût de traitement comme ordures ménagères, mais aussi la perte du bénéfice écologique. De plus, ce déclassement entraîne le non-versement par le SYCTOM du soutien à la collecte sélective. Cette collecte, à la base moins onéreuse grâce à cette aide du SYCTOM, revêt alors un surcoût de 83 euros par rapport à la collecte des ordures ménagères.

BOUES : résidus issus du traitement des eaux filtrant les fumées d'incinération.

CENDRES : particules volantes contenues dans les fumées, récupérées par des filtres électrostatiques.

COLLECTE DES DÉCHETS : ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement = collecte en porte-à-porte au domicile des Parisiens + apport volontaire en déchetterie par les particuliers + colonnes à verre + apport en déchetterie des déchets ramassés sur voie publique par les services de propreté.

CSDU : centres de stockage des déchets ultimes. Les déchets qui ne sont ni incinérés ni valorisés sont dirigés vers ces centres pour y être enfouis dans des fosses étanches. Il existe 3 catégories de CSDU : les CSDU1 pour les déchets spéciaux ou toxiques, les CSDU2 pour les déchets ménagers et assimilés et les CSDU3 pour les déchets inertes.

DECLASSEMENT DE BENNE : benne de collecte sélective refusée par le centre de tri car contenant des déchets non recyclables et redirigée vers l'incinération.

DEEE : déchets d'équipements électriques ou électroniques, c'est-à-dire issus de tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur. DEEE blanc = gros électroménager, DEEE brun = matériel hi-fi et DEEE gris = matériel audiovisuel et informatique.

DNM : déchets non ménagers collectés par les services municipaux, assimilables aux ordures ménagères mais produits par les entreprises, artisans et commerçants parisiens.

DTQD : déchets toxiques en quantités dispersées. Déchets spéciaux des ménages (peintures, solvants,...) nécessitant une collecte et un traitement appropriés en raison du risque qu'ils représentent.

ENCOMBRANTS : les objets encombrants sont des déchets non putrescibles qui, par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en compte lors de la collecte : électroménager, gravats, ferraille...

FINES : tous les déchets inférieurs à 2 mm.

GNV : gaz naturel pour véhicules. Energie qui présente les meilleures performances environnementales du moment car émettant moins d'oxyde d'azote, de particules et de benzène.

GPV : gros producteurs de verre, en majorité les métiers de la restauration.

MÉTHANISATION : procédé de traitement des ordures ménagères permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.

MM : multimatériaux. Dénomination qui désigne les déchets recyclables (hors verre) collectés en bacs jaunes.

MODECOM : méthode de caractérisation des ordures ménagères. Elle permet la reconstitution de la poubelle type parisienne à partir de l'analyse du contenu des différents bacs ramenée au tonnage de chaque collecte. La connaissance de la composition des ordures ménagères est un préalable indispensable à une bonne gestion des déchets ménagers.

OM : ordures ménagères ou déchets des ménages collectés dans les bacs verts.

PORTE-À-PORTE (COLLECTE EN) : collecte des déchets au pied des immeubles parisiens = ramassage des bacs vert, jaune et blanc, des DNM, des encombrants des particuliers.

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères. Ce sont les cendres et les boues.

RESSOURCERIE : lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils souhaitent se défaire (électroménager, meubles, livres, produits techniques, ...) et auxquels la « ressourcerie » va donner une seconde vie en réparant, en réemployant ou en recyclant.

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU

MISSION COMMUNICATION

103 avenue de France - 75013 Paris

Toute l'info sur la ville !



Le 3975